

L'idée derrière ce concept c'est que, en maintenant les forêts aménagées dans un état proche de celui des forêts naturelles (non perturbées par l'homme), on peut assurer la survie de la plupart des espèces. Les stratégies d'aménagement et les traitements sylvicoles choisis doivent respecter le processus d'évolution naturelle des forêts, tout en s'inspirant des perturbations naturelles.

Le processus d'évolution naturelle de la forêt: L'évolution d'une forêt se caractérise par un changement à long terme de sa composition. Après une coupe à blanc ou une forte perturbation naturelle, la régénération qui s'installe est généralement composée d'essences de lumière (intolérantes à l'ombre) comme le bouleau à papier et/ou le peuplier faux-tremble. Ces essences seront graduellement remplacées par des arbres qui auront une durée de vie plus longue comme l'érable, le cèdre et l'épinette. Enfin, après de nombreuses années, le peuplement a la capacité de se renouveler par lui-même en maintenant les mêmes essences d'arbres. L'aménagement forestier tend à accélérer le processus d'évolution naturelle d'une forêt.

Les perturbations naturelles: Plusieurs perturbations naturelles peuvent influencer l'évolution naturelle d'une forêt. Le chablis, le verglas, les épidémies d'insectes, les maladies, le feu de forêt et les trouées en sont quelques exemples.

Les attributs fauniques versus les activités forestières: Le terme «attributs fauniques» désigne des éléments présentant des particularités intéressantes pour la faune, que l'on retrouve en forêt:

- Les chicots et les arbres à valeur faunique
- La végétation basse (broussailles)
- Le bois mort au sol (débris ligneux)
- Les arbres fruitiers (pommier, noisetier, cerisier, sorbier, amélanchier, etc.)

Ces attributs fauniques sont souvent déficients en forêt privée. L'aménagement écosystémique contribuera à augmenter leur présence, car ils sont essentiels au maintien de la biodiversité.

Les plantations: Bien que les plantations soient une solution pour remettre en production certains sites, la réalisation de travaux d'aménagement adéquats permet généralement aux peuplements forestiers de se régénérer naturellement. Il faut garder à l'esprit que la régénération naturelle joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité.

Les matières dangereuses

Afin de réduire le risque de contamination environnementale, il faut s'assurer d'une bonne gestion des matières suivantes:

- Les produits pétroliers (leurs contenants et les modalités de transport)
- La terre contaminée suite à un déversement accidentel

- Les déchets dangereux (contenants vides, huile usée, filtre à l'huile usagé, boyaux hydrauliques, batterie, pneus usagés, etc.)
- Les pesticides
- L'entreposage de produits et de déchets dangereux

Le respect des lois et des règlements, l'utilisation sécuritaire et la récupération de ces produits vers les sites appropriés sont des moyens efficaces pour y parvenir.

La contribution des forêts au bilan de carbone

Par le processus de la photosynthèse, les arbres en croissance absorbent le CO₂ de l'atmosphère, séquestrent le carbone (C) dans le bois et libèrent l'oxygène (O₂) dans l'air

Il est reconnu que l'utilisation de 1 m³ de bois de construction permet de retirer de l'atmosphère 1 tonne de CO₂.

Conclusion

L'implantation progressive des pratiques d'aménagement forestier durable contribuera à maintenir la forêt privée dans son rôle de moteur économique des régions, tout en prenant soin des exigences reliées à la qualité de l'environnement. L'aménagement forestier durable concerne l'ensemble des propriétaires de boisés d'aujourd'hui, comme ceux des générations futures.

Crédits :

Ce dépliant a été développé par
L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Recherche et rédaction : Marquis Poulin, ing. f., coordonnateur Certification et PFNL	Supervision et coordination : Michel Roy, directeur Formation-information
---	--

Pour en savoir plus

Vous voulez en apprendre davantage sur l'aménagement forestier durable? Inscrivez-vous à ce cours d'une journée, offert par l'Agence Chaudière. Communiquez avec nous ou nos mandataires : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des propriétaires forestiers de Québec ou le Syndicat de producteurs de bois de l'Estrie.



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112 Télécopie : 418-335-1108
Courrier électronique : agencech@arfpc.ca
Site internet : www.arfpc.ca

Juillet 2013

Introduction à l'Aménagement Forestier Durable

Ma forêt,
une richesse à cultiver!



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Ce feuillet technique a été développé en complément du cours Introduction à l'aménagement forestier durable.

Dans ce cours, les propriétaires de boisés acquièrent des connaissances qui leur permettront d'exploiter leurs boisés dans une perspective de développement durable, qu'ils soient impliqués ou non dans un programme d'aménagement certifié.

L'aménagement forestier durable (AFD) touche à l'ensemble des activités qui peuvent se réaliser dans un boisé. Peu importe le type d'activité pratiquée, le propriétaire joue un rôle très important dans la préservation de cette ressource pour les générations futures.

Il y a une distinction à faire entre l'AFD et la certification forestière. Un propriétaire peut très bien appliquer les principes de l'AFD, sans pour autant certifier sa propriété. La certification lui permet cependant de voir ses pratiques forestières reconnues par un tiers indépendant, se conformant aux demandes de l'industrie forestière et aux vœux de la population.

L'aménagement forestier durable et la certification

La certification forestière est une démarche volontaire d'encadrement qui vise à démontrer que les propriétaires ou les entreprises qui adhèrent à un programme de certification, aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières selon des principes d'aménagement forestier durable.

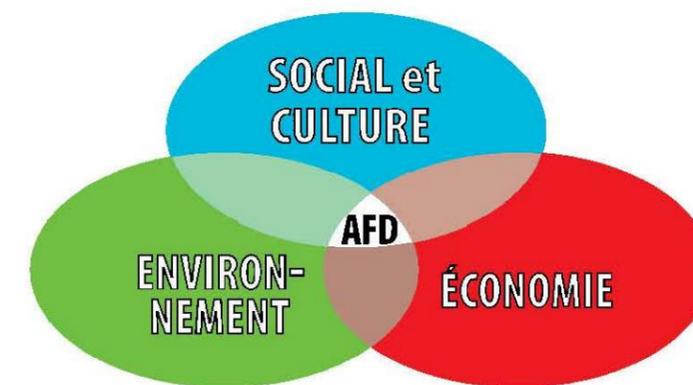
Au Québec, on trouve généralement trois systèmes qui s'appliquent à des territoires définis, soit:

- le Forest Stewardship Council (FSC®)
- le Sustainable Forestry Initiative (SFI®)
- l'Association canadienne de normalisation (CSA®)

La norme de certification FSC® est la norme de certification la plus reconnue au niveau international. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministère des Ressources naturelles et les organismes œuvrant en forêt privée l'ont adoptée.

L'AFD

L'AFD est un modèle d'aménagement qui vise à maintenir et améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant, tout en répondant aux besoins environnementaux, économiques, sociaux et culturels des générations d'aujourd'hui et de demain (Conseil canadien des ministres des forêts, 1992)



La certification forestière

La certification forestière est apparue au début des années 1990, sous les pressions exercées par des groupes environnementalistes préoccupés par les problèmes de déforestation et de dégradation des forêts tropicales. Le phénomène a pris rapidement de l'ampleur et s'est répandu à l'ensemble des forêts à travers le monde. Plusieurs normes de certification ont été élaborées pour tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques, tout en se souciant du contexte régional.

Économie

- Créer de la richesse économique par l'utilisation diversifiée de la forêt
- Générer des activités viables et rentables en forêt

Social et culture

- Les voisins: de bonnes relations avec les voisins
- Les travailleurs: des conditions de travail acceptables et sécuritaires
- La population: le maintien des bénéfices sociaux et culturels procurés par la forêt et l'acceptabilité sociale des opérations en forêt
- Les autochtones: le respect de la culture et des traditions des Premières Nations

Environnement

- Maintenir à long terme les ressources (protection des sols, de l'eau, de la faune, de la flore et de la forêt) et les bienfaits environnementaux qu'ils procurent (qualité de l'air, régulation de la température et des précipitations, mise en circulation des éléments nutritifs, etc.)

Comme propriétaire, comment suis-je concerné par l'AFD?

Le respect des exigences de l'AFD concerne l'ensemble des propriétaires de boisés. Cependant, on constate que l'attention devant être portée aux différents critères de l'AFD variera selon le type de propriétaire.



L'aménagement forestier (récolte de bois et autres travaux sylvicoles)

- Respecter la réglementation en vigueur (municipale, provinciale et fédérale)
- Maintenir la biodiversité (forêt, faune, flore, milieux humides, espèces en péril...)

Le propriétaire forestier inactif contribue à sa façon à l'aménagement forestier durable, en ne mettant pas de pression additionnelle sur la possibilité forestière, en offrant un refuge aux espèces fauniques affectées par les activités forestières, en offrant une réserve de biodiversité et un témoin naturel des forêts non aménagées.

Les activités récréatives

Certains propriétaires pratiquent aussi, ou exclusivement, des activités récréatives qui doivent respecter les objectifs de l'AFD. La chasse, la pêche, le piégeage et le VTT en sont quelques exemples.

L'AFD implique que ces activités soient pratiquées en tout respect de la nature et en harmonie avec les autres usages de la forêt.

ÉCONOMIE

Amélioration de la productivité

L'AFD implique que les interventions forestières d'un propriétaire sur son lot doivent maintenir et même tendre à améliorer la productivité de son boisé

La possibilité de coupe

L'AFD suppose que, régionalement, on ne coupe pas plus de bois qu'il n'en pousse dans nos forêts. Il devient donc important de bien les aménager.

La diversification des activités en forêt

Étant donné qu'un grand nombre de personnes pratiquent ces activités et que l'aménagement forestier durable suppose qu'elles soient réalisées en harmonie entre les usagers, le propriétaire doit favoriser la cohabitation des différents usages de la forêt et des activités pratiquées par des tiers.

L'optimisation des marchés du bois et les perspectives d'avenir

L'aménagement forestier durable suppose qu'un propriétaire cherche constamment à obtenir une plus-value pour son bois et qu'il se tient informé des nouveaux marchés qui peuvent se présenter à lui.

SOCIAL et CULTURE

Le propriétaire de boisé

Le propriétaire de boisé est de plus en plus informé et conscientisé sur l'importance d'adhérer à des principes d'aménagement forestier durable.

La sécurité en forêt

L'AFD attache beaucoup d'importance à la sécurité lors des interventions en forêt. La récolte de bois implique

l'utilisation de machinerie et d'outils de coupe qui placent cette activité parmi les plus dangereuses à réaliser. Le manque d'expérience, l'omission de porter les équipements de protection individuelle et la témérité sont la cause de nombreux accidents évitables en forêt.

Les travailleurs



La crise forestière est la principale cause de la diminution du nombre de travailleurs forestiers. Il y a aussi le fait que le métier de travailleur forestier est exigeant et souvent sous-payé, comparativement à d'autres secteurs d'activités. La hausse des dépenses (équipements forestiers, essence, etc.) et la diminution des prix du bois contribuent également à la diminution du nombre de travailleurs.

Les voisins de lot

L'AFD suppose qu'avant d'entreprendre des travaux importants à proximité du lot de son voisin, le propriétaire doit l'en informer et s'assurer que les limites de propriété soient bien identifiées.

Les attentes de la population

Par la promotion des bonnes pratiques forestières et de l'importance de l'AFD, le propriétaire de boisé sera un exemple dans sa communauté et contribuera à l'acceptabilité sociale des activités forestières.

Les autochtones

Il est important de tenir compte des préoccupations des autochtones pour les sites qui ont pour eux une valeur culturelle, écologique, économique ou spirituelle ou pouvant servir à la tenue d'activités traditionnelles.

ENVIRONNEMENT

Protéger les composantes de l'environnement

L'eau: Les lacs et les cours d'eau ont une grande importance socioéconomique, culturelle et récréative. Ils ont aussi une grande valeur au point de vue écologique. Ils contribuent à la production forestière tout en étant essentiels à la faune et à la flore qui en dépendent. Qu'ils soient petits ou grands, tous méritent une protection adéquate.

Le sol: Afin de ne pas altérer la productivité de votre sol forestier, il faut, lorsque possible, éviter de porter le sol minéral à nu. La couche supérieure du sol (humus) est riche en éléments nutritifs et les nombreux végétaux qui y sont présents contribuent à réduire les risques d'érosion.

La faune: Au centre de la pratique d'activités sportives telles que la chasse et la pêche, la faune est un élément important de la biodiversité. Selon les espèces fauniques présentes dans votre boisé, il est possible de réaliser des travaux de récolte qui permettront l'amélioration ou le maintien de leur habitat.

Les milieux humides: Les milieux humides sont des milieux très riches qui méritent d'être protégés. Ils se présentent sous différentes formes: marais, marécages et tourbières. Ces milieux sont intéressants autant du point de vue de la protection de l'eau que du maintien de la biodiversité.

Le paysage: L'AFD doit tenir compte du maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions en forêt car c'est l'une des principales préoccupations exprimées par la population et par plusieurs utilisateurs du milieu forestier.

Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir: On peut affirmer qu'un écosystème est en santé lorsque celui-ci maintient une bonne diversité d'espèces vivantes. C'est pour cette raison que l'aménagement forestier durable passe par la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir.

L'aménagement écosystémique

La forêt est un écosystème extrêmement riche, essentiel pour tous les êtres vivants (humain, faune, flore, etc.). Bien qu'elle soit renouvelable, il est important de veiller à sa protection en pratiquant l'aménagement forestier durable. Pour maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes forestiers, les intervenants forestiers devront adopter un nouveau concept: l'aménagement écosystémique.